

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE



MAIRIE
DE
MORETTE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2016

L'an deux mille seize, le 12 mai à 20H30, le Conseil Municipal de la commune de Morette, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Aude PICARD WOLFF, Maire.

Présents : Mmes et MM. Cyril BIETRIX-OGIER, M. Jean-Pierre DEZANET, Franck DORIOL, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Christelle VUILLEROT.

Absents : Mme et MM. Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN, pouvoir donné à Franck DORIOL, Stéphane LACHAUD, pouvoir donné à Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Florent ZANELLO.

Invités : (représentants du conseil municipal de CRAS) Mmes MM Andrée CHARRIN, Sandra GUILLERME, Alexandre MATT, Gérard VEYRET

M. Yves MOUNIER a été nommé secrétaire.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mme la Maire à rajouter à l'ordre du jour de la séance une délibération concernant le recours au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère.

DELIBERATION 2016-16 : Transferts de voiries départementales et communales

Vu le code de la voirie routière, et notamment son article L131-4

Vu le code général des collectivités territoriales

Dans un souci de continuité d'itinéraire et eu égard à la fonction de desserte locale de la section de RD 154 A en partie située en agglomération, il apparaît opportun de procéder avec le Département de l'Isère à un échange de voirie :

-D'une part le transfert dans le domaine public communal de la section de la RD 154A entre la RD 153 et la voie communale N°1

-D'autre part le transfert dans le domaine public routier départemental de la VC N°1 dans sa section entre les intersections avec la RD 153 et la RD 154 A

Ce transfert du Département de l'Isère à la commune sera assorti d'aucune subvention d'équipement, le Département aura en charge la remise à niveau de la voie communale tel que résultant de la politique départementale dans ce domaine. Des aménagements de sécurité seront prévus pour éviter des vitesses excessives. Ce transfert permettra de mettre en œuvre un programme d'aménagement conventionné avec la commune pour la création d'un aménagement piéton.

Conformément à l'article L131-4 du code de la voirie routière, cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de circulation assurées par les voies concernées, il n'y a donc pas lieu d'effectuer d'enquête publique préalable.

Après délibération, le conseil municipal par 7 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION accepte les transferts de domanialité suivants :

-Le transfert dans le domaine public communal de la section de RD 154A entre la RD 153 et la VC N°1

- Le transfert dans le domaine public routier départemental de la VC1 dans sa section située entre les intersections avec la RD 153 et la RD 154 A
- Le tableau de classement des voies communales sera mis à jour en conséquence.

DELIBERATION 2016-17 : Autorisant la Collectivité à faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3 et 25,

Considérant, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère dispose d'un service emploi avec une activité dédiée aux missions temporaires, dont la définition même est de mettre à disposition des collectivités du département des agents pour effectuer des remplacements ou des besoins occasionnels ou saisonniers et ce, dans les meilleurs délais,

Considérant, que le Centre de Gestion demande à la collectivité, pour assurer ce service, en sus du remboursement des traitements et des charges patronales s'attachant à la mission, une participation forfaitaire, de 10% sur la totalité des sommes engagées, correspondant aux frais de gestion,

Considérant, que la commune de Morette doit, dans certains cas, faire face rapidement :

- à des remplacements d'agents titulaires indisponibles pour des raisons de maladie, maternité, ou autres citées dans l'article 3 alinéa 1er de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984
- à des besoins spécifiques (application de l'article 3 alinéa 2 de la même Loi)

Considérant, que la commune de Morette n'a pas toujours l'opportunité de recruter directement les personnes qualifiées,

Après délibération, le conseil municipal par 6 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS décide :

- de recourir au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère chaque fois que cela est nécessaire, afin de respecter le maintien du service public ;
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer au nom et pour le compte de la Commune de Morette, les conventions et les éventuels avenants permettant de faire appel au service emploi du Centre de Gestion de l'Isère, ainsi que toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autre points:

Point sur le CCAS

Adoption du compte administratif 2015 du CCAS par son conseil d'administration

SECTION	PREVU	REALISE
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	9.587,92 €	1.462,02 €
RECETTES	9.587,92 €	125,00 €

Résultat de l'exercice déficit : 1.337,02 €

Résultat de clôture excédent : 8.125,90 €

Adoption du budget primitif 2016 du CCAS par son conseil d'administration

Section fonctionnement :

Dépenses prévues : 8375,90 €

Recettes prévues : 8375,90 €

Section investissement :

Dépenses prévues : 0 €

Recettes prévues : 0 €

Repas des aînés:

Cette année, 59 personnes dont 24 de Morette ont partagé ce repas dans la salle des fêtes de Cras. Le menu très apprécié fut suivi d'une projection de vieux films amateurs et c'est avec regret que les convives se sont séparés après jeux de cartes et chansons.

Organisation de la distribution des paniers garnis pour les absents au repas:

Cette année la distribution, par les membres du CCAS, des paniers garnis se fera pendant la semaine du 23 mai au 29 mai.

Projet des écoles de Cras et de Morette sur l'architecture et le patrimoine:

Les classes des écoles de Cras et de Morette dans le cadre de leur projet patrimoine vont construire pendant le mois de juin un mur-monument en pisé sur le terrain communal sous l'église de Morette.

Commune nouvelle:

La réflexion sur le projet de création d'une commune nouvelle réunissant les communes de Cras et de Morette avance avec des séances de travail réunissant les deux conseils municipaux.

Point sur l'intercommunalité:

A l'initiative des maires de Cras, La Rivière, Montaud, Morette, Poliéna, Saint Quentin-sur-Isère et Chantesse un courrier a été envoyé aux présidents des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan concernées par la fusion qui prendra effet au 1er janvier 2017, ainsi qu'aux présidents du Syndicat Mixte du Pays du Sud Grésivaudan et du Smictom. Ce courrier demande la mise en place de conventions de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais dans les domaines suivants: école de musique, enfance jeunesse, déchèterie, médiathèque, ADMR et portage des repas, collège, piscine, le service pôle emploi et les transports. Ces conventions auront pour but d'atténuer l'effet "frontière" entre le Pays Voironnais et la nouvelle intercommunalité du Sud Grésivaudan pour ces communes qui ont un autre ou d'autres bassins de vie que celui du Sud Grésivaudan.

Point sur l'exécution du budget 2016 de Morette :

Au 30 avril 2016 c'est-à-dire au tiers de l'année budgétaire, les dépenses de fonctionnement sont conformes aux prévisions. Les dépenses d'investissement prévues pour 2016, notamment pour les travaux d'accessibilité, la réfection de route Yves Farge ainsi que la rénovation d'une partie de l'éclairage public seront faites deuxième semestre 2016. Actuellement le compte de trésorerie de la commune s'élève à plus de 126 000 €.

Point sur les travaux en cours et prévus sur Morette:

L'aménagement de sécurité sur la RD 154 est maintenant terminé.

Des travaux sont en cours sur la rénovation de l'éclairage public (changement de luminaires obsolètes)

La réfection de l'entrée de la mairie et mise aux normes des WC sont terminées.

Début juillet 2016 début des travaux d'accessibilité de l'école.

Début de réalisation des travaux sur l'assainissement du haut de Morette courant juin. Une réunion des riverains sera prochainement organisée par la Régie Eau et Assainissement de Vinay pour présenter le chantier.

Réfection par les services du département du pont à la sortie de Morette en direction du col de Chatain.

Réfection de la route Yves Farge prévue à la rentrée de septembre. Une réunion d'information sera organisée pour les riverains dès que les modalités de réalisation seront connues.

Autorisations d'urbanisme :

Mme la Maire présente les dernières autorisations d'urbanisme accordées.

Assemblée de village :

L'assemblée de village annuelle se tiendra le 22 juin 2016.

La séance du conseil municipal se termine à 22h25.

Le Secrétaire :
Yves MOUNIER

La Maire :
Aude PICARD WOLFF